

MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-PORTAGE

PROCÈS-VERBAL DU 5 JUIN 2017

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 5 JUIN 2017 À 19H30, TENUE À LA SALLE GILLES-MOREAU.

Présent(e)s : Mme Marie Diamant, Mme Hélène Roussel, Mme Jacqueline Poirier, M. Claude Caron et M. Vincent More.

Absent(e)s: Mme Emmanuelle Garnaud et M. Stéphane Fraser

Tous formant quorum sous la présidence du maire, M. Vincent More

Est aussi présent : Le directeur général / secrétaire-trésorier, M. Louis Breton

1. Mot de bienvenue à l'assemblée

La séance débute à 19 h 33 avec le mot de bienvenue à l'assemblée le maire, M. Vincent More.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

ATTENDU QUE la lecture de l'ordre du jour de la présente séance a été faite à l'assemblée;

CONSIDÉRANT QU'aucune modification n'est apportée par le conseil municipal;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Jacqueline Poirier, appuyée par Mme Marie Diamant et résolu à l'unanimité des membres présents,

2017-06-136

QUE le conseil municipal adopte l'ordre du jour.

ADOPTION ET SUIVI DES PROCÈS-VERBAUX

3. Adoption du procès-verbal de la séance du 1^{er} mai 2017

ATTENDU QUE tous les membres du conseil municipal ont reçu une copie dudit procès-verbal, qu'ils en ont pris connaissance et renoncent donc à sa lecture lors de la présente séance;

CONSIDÉRANT QU'une modification a été apportée par le conseil municipal à la résolution 2017-05-132 afin de réviser le montant d'autorisation des dépenses et des déboursés effectués par délégation à 185 306,84 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Claude Caron, appuyé par Mme Marie Diamant et résolu à l'unanimité des membres présents,

2017-06-137

QUE le conseil municipal adopte le procès-verbal de la séance du 1^{er} mai 2017.

4. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 29 mai 2017

ATTENDU QUE tous les membres du conseil municipal ont reçu une copie dudit procès-verbal, qu'ils en ont pris connaissance et renoncent donc à sa lecture lors de la présente séance;

CONSIDÉRANT QU'aucune modification n'est apportée par le conseil municipal;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Hélène Roussel, appuyée par Mme Marie Diamant et résolu à l'unanimité des membres présents,

2017-06-138

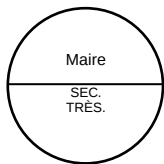
QUE le conseil municipal adopte le procès-verbal de la séance extraordinaire du 29 mai 2017.

INFORMATION DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

5. Information du maire

Plusieurs travaux publics ont débuté. Il y a eu la réception du matériel à installer pour l'esplanade de bois au parc de l'Anse, l'installation récente au quai, des arrêts/stop lumineux à l'intersection de la route du Fleuve et de la côte de l'Église et bientôt plusieurs « pedzone » pour forcer le ralentissement du trafic aux endroits stratégiques.

Il y a eu un suivi avec les attachés politiques de M. Jean D'Amour pour s'assurer de l'évolution de nos demandes d'aide financière concernant l'Espace villégiature. Cela s'annonce toujours aussi prometteur, mais il va falloir encore patienter pour une annonce officielle. On espère qu'elle viendra bientôt.



MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-PORTAGE

PROCÈS-VERBAL DU 5 JUIN 2017

6. Information des conseiller(ère)s

Nil

ADMINISTRATION ET GESTION MUNICIPALE

7. Embauche d'un(e) aide-journalier et appropriation budgétaire

ATTENDU QUE la municipalité fonctionne avec l'absence de M. Keven Desjardins sur au moins 3 semaines pour des raisons personnelles;

ATTENDU QU'avec l'ajout des projets nécessitant une gestion accrue et des travaux d'entretien réguliers de même que des demandes constantes des citoyens pour des travaux au printemps, il apparaît nécessaire d'ajouter un aide-journalier cette année et éventuellement dans les années à venir;

ATTENDU QUE l'ajout d'un aide-journalier à 37,5 heures par semaine sur 10 semaines nécessite une dépense supplémentaire d'environ 4 000 \$ pour les activités de fonctionnement (opérations courantes);

ATTENDU QUE M. Félix Roy a déjà été aide-journalier, qu'il connaît bien ce service et qu'il a la capacité d'occuper ce poste;

CONSIDÉRANT QUE M. Félix Roy a obtenu une évaluation appropriée l'année dernière à ce poste;

CONSIDÉRANT les compétences et l'expérience de la candidature retenue répondent aux exigences du poste;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Jacqueline Poirier, appuyée par Mme Hélène Roussel et résolu à l'unanimité des membres présents,

2017-06-139

QUE le Conseil municipal :

- adopte l'appropriation budgétaire de 4 000 \$, prélevé à même les excédents non affectés;
- embauche M. Félix Roy comme aide-journalier pour un contrat de 10 semaines s'étalant du 19 juin 2017 au 25 août 2017;
- puis mandate M. Vincent More, maire, et M. Louis Breton, directeur général/secrétaire-trésorier, à signer le contrat en ces termes.

8. Statistique d'utilisation du rôle d'évaluation en ligne

La municipalité a sur son site Internet le rôle d'évaluation en ligne. Un rapport de statistiques d'utilisation est produit mensuellement. L'utilisation du rôle en ligne varie en moyenne de 200 à 300 visites par mois, alors que son utilisation pour l'année 2016 a été de 3276 visites, elle est déjà à 2277 visites pour l'année 2017.

9. Dénomination du Parc des îles en l'honneur de Julie Gagné

ATTENDU que Mme Julie Gagné était native et résidente de Notre-Dame-du-Portage;

ATTENDU QUE Mme Julie Gagné est décédée en 2014;

ATTENDU QUE Mme Julie Gagné s'est fortement engagée dans la municipalité et pour la communauté, entre autres, à travers son implication comme membre du comité de loisir de la municipalité de Notre-Dame-du-Portage, présidente de l'Organisme de participation des parents et membre au Conseil d'établissement de l'école primaire de Notre-Dame-du-Portage;

ATTENDU QUE le comité du « Parc des îles », qui s'est impliqué dans le financement et l'aménagement du parc, recommande que le nom du parc soit nommé en la mémoire de Mme Julie Gagné;

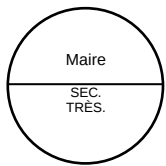
EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Marie Diamant, appuyée par Mme Hélène Roussel et résolu à l'unanimité des Conseiller(ère)s présent(e)s,

2017-06-140

QUE le conseil municipal nomme le lieu situé à l'intersection nord-ouest comme suit : Parc Julie-Gagné.

10. Autorisation pour l'obtention d'un permis d'alcool au Spectacle aérien de RDL

ATTENDU QU'il y aura un spectacle aérien à l'aéroport de Rivière-du-Loup situé sur le territoire de Notre-Dame-du-Portage les 19 et 20 août prochains;



MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-PORTAGE

PROCÈS-VERBAL DU 5 JUIN 2017

ATTENDU QUE le Comité organisateur du spectacle aérien de Rivière-du-Loup demande l'autorisation de faire la vente d'alcool sur le site de l'aéroport de Rivière-du-Loup lors de l'évènement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Marie Diamant, appuyée par Mme Hélène Roussel et résolu à l'unanimité des Conseiller(ère)s présent(e)s,

2017-06-141

QUE le conseil municipal de Notre-Dame-Du-Portage, propriétaire des terrains de l'Aéroport de Rivière-du-Loup, autorise le Comité organisateur du spectacle aérien de Rivière-du-Loup / Régie-Association des Fusiliers du Bas-St-Laurent à vendre des boissons alcoolisées à l'extérieur, sur le site fermé de l'Aéroport de Rivière-du-Loup, les 18, 19 et 20 août 2017, entre 9 h et 23 h 59, et à cet effet, la municipalité donne son accord à ce qu'une demande de permis soit présentée à la Régie des Alcools des Courses et des Jeux (RACJ) du Québec par cet organisme sans but lucratif pour obtenir l'autorisation de vendre des boissons alcoolisées lors de cet évènement.

COMMUNICATION, RELATION SOCIALE ET POLITIQUE

11. Demande d'appui des Producteurs de lait du Bas-Saint-Laurent (PLBSL)

ATTENDU QUE la municipalité a reçu une demande d'appui des Producteurs de lait du Bas-Saint-Laurent;

CONSIDÉRANT QUE le secteur laitier québécois est un moteur économique pour l'ensemble des régions du Québec, en générant quelque 82 000 emplois directs et indirects et 1,3 milliards de dollars en contribution fiscale;

CONSIDÉRANT QUE lors d'une conférence de presse tenue au Wisconsin le 18 avril dernier, le président américain, Donald Trump, a accusé le secteur laitier canadien de faire du tort aux producteurs américains qui vendaient du lait diafiltré au Canada, en prétextant que le Canada avait des pratiques commerciales déloyales avec la nouvelle classe d'ingrédients laitiers qui vient d'être mise en place;

CONSIDÉRANT QUE le président Trump avait préalablement indiqué sa volonté de renégocier l'Accord de libre-échange nord-américain (ALÉNA);

CONSIDÉRANT QUE l'ALÉNA exclut le secteur laitier canadien de toutes concessions de marché supplémentaire que celles prévues par l'Accord sur l'agriculture de l'Organisation mondiale du commerce (OMC);

CONSIDÉRANT QUE, malgré cette exclusion, depuis l'entrée en vigueur de l'ALÉNA, les importations de produits laitiers des États-Unis au Canada sont passées de 24 000 tonnes, d'une valeur de 50 millions de dollars, à plus de 177 000 tonnes, valant plus d'un demi-milliard de dollars et représentant les trois quarts de l'ensemble des importations canadiennes de produits laitiers;

CONSIDÉRANT QUE l'inclusion de la gestion de l'offre dans les négociations de l'ALÉNA ouvrirait la porte à de nouvelles concessions de marché et causerait des pertes de revenus et d'emplois, ce qui serait dommageable pour le secteur laitier, mais aussi pour les collectivités rurales de partout au Québec et au Canada;

CONSIDÉRANT QUE tous les pays ont des politiques agricoles et des secteurs sensibles à préserver dans le cadre de leurs relations commerciales;

CONSIDÉRANT QUE la gestion de l'offre est un modèle agricole légitime qui permet aux producteurs de tirer un juste revenu du marché, sans subvention, tout en apportant des retombées positives pour l'ensemble de la société, tant au plan social et de la sécurité alimentaire qu'au plan économique;

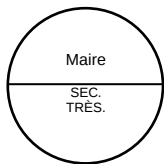
CONSIDÉRANT QUE la gestion de l'offre assure aux consommateurs un panier de produits laitiers de grande qualité à un prix qui se compare avantageusement à celui payé ailleurs dans le monde;

CONSIDÉRANT QUE, tant le gouvernement du Québec que celui du Canada ont, à de multiples occasions, au cours des dernières années, réitéré leur appui à la gestion de l'offre;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Marie Diamant, appuyée par Mme Hélène Roussel et résolu à l'unanimité des membres présents,

2017-06-142

QUE le conseil municipal appuie les Producteurs de lait du Bas-Saint-Laurent (PLBSL) et demande au gouvernement du Canada d'exclure la gestion de l'offre de toute renégociation l'Accord de libre-échange nord-américain (ALÉNA) afin de s'assurer de préserver intégralement la gestion de l'offre dans le secteur laitier québécois.



MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-PORTAGE

PROCÈS-VERBAL DU 5 JUIN 2017

12. Demande d'appui de la Société de la sclérose latérale amyotrophique du Québec (SSLAQ)

ATTENDU QUE la municipalité a reçu une demande d'appui de la Société de la sclérose latérale amyotrophique du Québec (SSLAQ);

ATTENDU QUE le mois de juin est le mois de la sclérose latérale amyotrophique (SLA) à travers le Canada;

ATTENDU QUE la demande veut sensibiliser la population en prenant les actions suivantes :

- S'abonner à l'infolettre pour rester informé;
- Agir sur les réseaux sociaux;
- Marcher le 10 septembre à Rivière-du-Loup.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Jacqueline Poirier, appuyée par Mme Marie Diamant et résolu à l'unanimité des membres présents,

2017-06-143

QUE le conseil municipal appuie la Société de la sclérose latérale amyotrophique du Québec (SSLAQ) dans ses démarches.

13. Demande d'appui de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) pour l'adoption du projet de loi 122

ATTENDU QUE la municipalité a reçu une demande d'appui de la Fédération québécoise des municipalités (FQM);

CONSIDÉRANT QUE le dépôt du projet de loi no 122 s'inscrit dans la volonté du gouvernement du Québec de transformer en profondeur sa relation avec le milieu municipal en reconnaissant les municipalités locales et les MRC comme de véritables gouvernements de proximité;

CONSIDÉRANT QU'avec le projet de loi no 122, le gouvernement doit ouvrir une nouvelle ère de collaboration entre deux réels paliers de gouvernement;

CONSIDÉRANT QUE donner plus d'autonomie et plus de pouvoirs aux municipalités locales et aux MRC du Québec sera déterminant pour l'avenir non seulement du milieu municipal, mais aussi, pour le futur des régions du Québec;

CONSIDÉRANT QUE le projet de loi no 122 fait suite à des revendications de la FQM depuis plus de 30 ans;

CONSIDÉRANT QUE la FQM est globalement satisfaite du contenu du projet de loi no 122, même si certains amendements pourraient être apportés afin d'en bonifier la portée;

CONSIDÉRANT QUE les élections municipales auront lieu le dimanche 5 novembre 2017;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Claude Caron, appuyé par Mme Hélène Roussel et résolu à l'unanimité des membres présents,

2017-06-144

QUE le conseil municipal demande :

- aux membres de la Commission de l'aménagement du territoire de l'Assemblée nationale du Québec d'accélérer l'étude détaillée du projet de loi no 122;
- qu'à la suite de l'étude détaillée, les membres de l'Assemblée nationale du Québec adoptent rapidement le projet de loi no 122 afin que celui-ci entre en vigueur avant les élections municipales prévues le dimanche 5 novembre 2017.

14. Appui pour le programme d'aide à l'entretien du réseau routier local (PEARRL)

ATTENDU QUE la municipalité a reçu une résolution d'appui de la municipalité de Saint-François-Xavier-de-Viger;

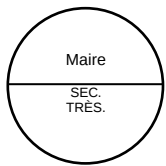
ATTENDU QUE le programme d'aide à l'entretien du réseau routier local (PEARRL) a été mis sur pied à la suite d'une décision gouvernementale visant à procéder au transfert de la gestion du réseau routier local aux municipalités le 1^{er} avril 1993;

ATTENDU QUE le volet principal du PEARRL vise à maintenir la fonctionnalité de routes locales de niveaux 1 et 2 transférées ainsi que de routes locales de même niveau gérées par les municipalités avant le 1^{er} avril 1993;

ATTENDU QUE les compensations distribuées aux municipalités visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts dont les municipalités sont responsables et situées sur ces routes;

ATTENDU QUE les seuls frais encourus comme admissibles sont :

- Les dépenses de fonctionnement, soit l'entretien des systèmes suivants : sécurité, chaussée, drainage et abords de routes;



MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-PORTAGE

PROCÈS-VERBAL DU 5 JUIN 2017

- Les dépenses d'investissement dont l'usage est destiné de façon prépondérante à l'entretien des routes, c'est-à-dire : achat de véhicules (camionnettes, camions, véhicules utilitaires, etc.) et achat de machineries (tracteurs, appareils, machine, etc.).

ATTENDU QUE depuis 2016, toute dépense liée à l'entretien d'hiver des routes locales de niveau 1 et 2 n'est plus admissible au PEARRL;

ATTENDU QUE le volet principal du PEARRL, devrait être conçu afin de permettre aux municipalités visées de s'acquitter adéquatement de leurs responsabilités en matière d'entretien estival et hivernal des routes locales de niveaux 1 et 2;

ATTENDU QUE les dépenses liées à l'entretien hivernal représentent une très grande partie des budgets municipaux et qu'elles devraient être incluses dans les dépenses de fonctionnement ainsi que dans les dépenses d'investissement du PEARRL;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Marie Diamant, appuyée par Mme Jacqueline Poirier et résolu à l'unanimité des membres présents,

2017-06-145

QUE le conseil municipal :

- appuie toutes les municipalités touchées et demande au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports du Québec de revoir sa décision et de ne pas exclure les dépenses liées à l'entretien d'hiver;
- demande à M. Louis Breton, directeur général, de transmettre une copie de la présente résolution à toutes les municipalités de la MRC de Rivière-du-Loup, à la Fédération québécoise des municipalités (FQM), à l'Union des municipalités du Québec (UMQ), au ministre des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports du Québec et au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MA-MOT), ainsi qu'au député provincial.

15. Demande d'appui pour devenir une municipalité contre la violence conjugale

ATTENDU QUE la municipalité a reçu une demande d'appui pour devenir une municipalité contre la violence conjugale;

ATTENDU QUE la Charte des droits et libertés de la personne reconnaît que tout être humain a droit à la vie ainsi qu'à la sûreté, à l'intégrité et à la liberté de sa personne (article 1);

ATTENDU QUE c'est dans la sphère privée que ce droit est le plus menacé pour les femmes et, qu'en 2014, les services de police du Québec ont enregistré 18 746 cas d'infractions contre la personne en contexte conjugal;

ATTENDU QUE, dans la dernière année, L'Autre-Toit du KRTB a accueilli 101 femmes et enfants et a offert plus de 1 760 services;

ATTENDU QUE le Québec s'est doté depuis 1995 d'une politique d'intervention en matière de violence conjugale;

ATTENDU QUE la violence conjugale est un problème de relations de pouvoir qui peut entraîner des séquelles physiques et psychologiques graves, pouvant aller jusqu'à la mort;

ATTENDU QUE malgré les efforts faits, la violence conjugale existe toujours et constitue un frein à l'atteinte de cette égalité;

ATTENDU QUE lors des 12 jours d'action pour l'élimination de la violence envers les femmes du 25 novembre au 6 décembre, des actions ont lieu à travers le Québec;

ATTENDU QUE comme gouvernement de proximité, il y a lieu d'appuyer les efforts du Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale et de ses maisons membres pour sensibiliser les citoyennes et les citoyens contre la violence conjugale;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Jacqueline Poirier, appuyée par Mme Hélène Roussel et résolu à l'unanimité des membres présents,

2017-06-146

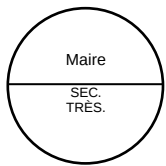
QUE le conseil municipal proclame la municipalité de Notre-Dame-du-Portage, municipalité alliée contre la violence conjugale.

AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

16. Suivi du comité consultatif en urbanisme (CCU)

545, route de la Montagne (Dérogation mineure)

ATTENDU QUE la demande consiste à obtenir une autorisation du conseil municipal pour la dérogation mineure suivante :



MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-PORTAGE

PROCÈS-VERBAL DU 5 JUIN 2017

Cette dérogation mineure vise à rendre conforme l'implantation de la résidence construite en 1977. La dérogation porte sur l'article du règlement de zonage 90-06-127 suivant :

- Article 6.1.1 marge de recul, la marge avant est dérogatoire de 1.12 mètre;
- Article 6.1.1 marge de recul, la marge latérale droite est dérogatoire de 0.60 mètre.

CONSIDÉRANT QUE le règlement de zonage 90-06-127, au chapitre 6, indique les normes relatives aux principaux et à leur implantation;

CONSIDÉRANT QUE la lettre des propriétaires, en date du 13 avril 2017, décrit certains préjudices que pourrait causer l'application du règlement de zonage;

CONSIDÉRANT QUE cette demande ne cause aucune perte de jouissance aux propriétaires voisins, puisque cette résidence date de 1977 et que la demande a pour objet de régulariser les documents légaux pour la vente de la propriété;

CONSIDÉRANT QUE cette demande est déposée en conformité avec les exigences du règlement 2004-05-232 sur les dérogations mineures;

CONSIDÉRANT QUE le CCU recommande au conseil municipal d'autoriser la dérogation mineure telle que demandée;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Marie Diamant, appuyée par M. Claude Caron et résolu à l'unanimité des membres présents,

2017-06-147

QUE le conseil municipal autorise la dérogation mineure telle que demandée.

419, route du Fleuve (Dérogation mineure)

ATTENDU QUE la demande consiste à obtenir une autorisation du conseil municipal pour la dérogation mineure suivante :

Cette dérogation mineure vise à rendre conforme la construction d'une nouvelle résidence ayant une hauteur supérieure à celle prescrite. La dérogation porte sur l'article du règlement de zonage 90-06-127 suivant :

- Article 6.1.1 hauteur et marge de recul, la hauteur sera supérieure de 0.76 mètre.

CONSIDÉRANT QUE le règlement de zonage 90-06-127, au chapitre 6, indique les normes relatives aux bâtiments principaux et à leur implantation;

CONSIDÉRANT QUE la lettre des propriétaires, en date du 17 avril 2017, décrit certains préjudices que pourrait causer l'application du règlement de zonage;

CONSIDÉRANT QUE cette demande ne cause aucune perte de jouissance aux propriétaires voisins, puisqu'il existe déjà une résidence de deux étages à l'emplacement même de la nouvelle construction;

CONSIDÉRANT QUE le plan d'urbanisme 90-04-125 recommande de faciliter l'intégration de nouveau bâtiment résidentiel;

CONSIDÉRANT QU'une demande de permis a été déposée conformément au règlement sur les permis et certificats;

CONSIDÉRANT QUE cette demande est déposée en conformité avec les exigences du règlement 2004-05-232 sur les dérogations mineures;

CONSIDÉRANT QUE le CCU recommande au conseil municipal d'autoriser la dérogation mineure telle que demandée;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Claude Caron, appuyé par Mme Jacqueline Poirier et résolu à l'unanimité des membres présents,

2017-06-148

QUE le conseil municipal autorise la dérogation mineure telle que demandée.

419, route du Fleuve (Démolition de résidence)

ATTENDU QUE la demande consiste à démolir la résidence afin de permettre la construction d'une nouvelle résidence;

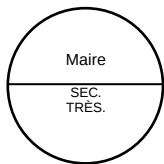
ATTENDU QUE les propriétaires ont assisté à la rencontre du 25 avril 2017 et qu'ils ont démontré les raisons pour lesquelles ils désirent démolir cette résidence;

CONSIDÉRANT QUE le CCU recommande au conseil municipal d'autoriser le projet de démolition tel que demandé;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Jacqueline Poirier, appuyée par Mme Marie Diamant et résolu à l'unanimité des membres présents,

2017-06-149

QUE le conseil municipal autorise le projet de démolition tel que demandé.



MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-PORTAGE

PROCÈS-VERBAL DU 5 JUIN 2017

241, route du Fleuve (PIIA rénovation)

ATTENDU QUE la demande consiste à modifier les galeries comme suit :

- Ajout de garde-corps, de panneaux ondulés sur les montants du toit et modification de la façade nord avec rehaussement de la partie vitrée pour se protéger du vent.

CONSIDÉRANT QUE les travaux respectent l'ensemble des objectifs et critères du PIIA;

CONSIDÉRANT QUE le CCU recommande au conseil municipal d'autoriser les travaux tels que demandés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Claude Caron, appuyé par Mme Marie Diamant et résolu à l'unanimité des membres présents,

2017-06-150

QUE le conseil municipal autorise les travaux tels que demandés.

303, route du Fleuve (PIIA transformation/rénovation)

ATTENDU QUE la demande consiste à rénover la terrasse, à remplacer le revêtement de la toiture par des panneaux de fibre comme ceux actuels et de recouvrir la structure rénovée d'aluminium;

CONSIDÉRANT QUE les travaux respectent l'ensemble des objectifs et critères du PIIA;

CONSIDÉRANT QUE le CCU recommande au conseil municipal d'autoriser les travaux tels que demandés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Jacqueline Poirier, appuyée par Mme Marie Diamant et résolu à l'unanimité des membres présents,

2017-06-151

QUE le conseil municipal autorise les travaux tels que demandés.

503, route du Fleuve (PIIA rénovation)

ATTENDU QUE la demande consiste à rénover le revêtement extérieur de la résidence avec un revêtement en Canoxel bleu-gris;

CONSIDÉRANT QUE les travaux respectent l'ensemble des objectifs et critères du PIIA;

CONSIDÉRANT QUE le CCU recommande au conseil municipal d'autoriser les travaux tels que demandés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Claude Caron, appuyé par Mme Marie Diamant et résolu à l'unanimité des membres présents,

2017-06-152

QUE le conseil municipal autorise les travaux tels que demandés.

543, route de la Montagne (PIIA rénovation)

ATTENDU QUE la demande consiste à agrandir la résidence et que le revêtement choisi sera de bois de type GOODstyle gris urbain;

CONSIDÉRANT QUE le revêtement existant au niveau de toit ne s'apparente pas avec celui choisi pour l'agrandissement et qu'aucune information sur la rénovation n'a été fournie dans la demande;

QUE le CCU recommande au conseil municipal d'autoriser les travaux et d'exiger du propriétaire la rénovation des parties du toit des façades est et ouest avec le même matériel que celui de l'agrandissement, soit du bois GOODstyle gris urbain;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Marie Diamant, appuyée par Mme Jacqueline Poirier et résolu à l'unanimité des membres présents,

2017-06-153

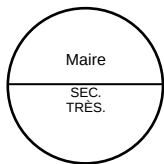
QUE le conseil municipal autorise les travaux, mais exige aussi que la rénovation des parties du toit des façades est et ouest soit fait avec le même matériel que celui de l'agrandissement, soit du bois GOODstyle gris urbain, dans le souci de limiter le nombre de matériaux différents pour harmoniser la totalité de l'enveloppe du bâtiment.

812, route du Fleuve (PIIA agrandissement de galerie)

ATTENDU QUE la demande consiste à agrandir la galerie de la cour latérale arrière et que les matériaux utilisés seront semblables à ceux en place;

CONSIDÉRANT QUE les travaux respectent l'ensemble des objectifs et critères du PIIA;

CONSIDÉRANT QUE le CCU recommande au conseil municipal d'autoriser les travaux tels que demandés;



MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-PORTAGE

PROCÈS-VERBAL DU 5 JUIN 2017

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Claude Caron, appuyé par Mme Marie Diamant et résolu à l'unanimité des membres présents,

2017-06-154

QUE le conseil municipal autorise les travaux tels que demandés.

816, route du Fleuve (PIIA agrandissement de galerie)

ATTENDU QUE la demande consiste à agrandir la galerie dans la cour latérale et à installer un garde-corps en verre trempé;

CONSIDÉRANT QUE les travaux respectent l'ensemble des objectifs et critères du PIIA;

CONSIDÉRANT QUE le CCU recommande au conseil municipal d'autoriser les travaux tels que demandés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Marie Diamant, appuyée par Mme Jacqueline Poirier et résolu à l'unanimité des membres présents (avec le retrait de M. Claude Caron),

2017-06-155

QUE le conseil municipal autorise les travaux tels que demandés.

17. Indication pour le 560, route du Fleuve, propriété de Mme Josée Bouchard

Un suivi serré et des indications strictes sont venus à bout de contraindre Mme Josée Bouchard de procéder à la démolition du bâtiment et le nettoyage du terrain au 560, route du Fleuve. M. Vincent More remercie le conseil municipal pour leur décision de même que M. Louis Breton et M. Gaston Lamarre pour leur gestion du dossier.

Une nouvelle construction devrait voir le jour sur ce site en septembre 2017.

18. Acquisition du lot 4 530 351, propriété de M. André Michaud

ATTENDU QUE la municipalité désire acquérir le lot 4 530 351, propriété de M. André Michaud;

ATTENDU QU'il que la municipalité a négocié le prix avec M. André Michaud sur la base de la valeur pour fins de lotissement;

ATTENDU QUE M. André Michaud a fait une offre finale de 15 000 \$ net, c'est-à-dire sans frais à déboursier;

ATTENDU QUE la municipalité fait une contre-offre finale de 15 000 \$, en départageant les frais notariés pour le transfert de propriété (à la charge de la municipalité) et les frais d'arpenteur-géomètre pour un certificat de localisation (à la charge de M. André Michaud);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Claude Caron, appuyé par Mme Hélène Roussel et résolu à l'unanimité des conseiller(ère)s présent(e)s,

2017-06-156

QUE le conseil municipal mandate M. Vincent More, maire, et M. Louis Breton, directeur général, à signer la transaction pour le transfert de propriété du lot 4 530 531 entre la municipalité de Notre-Dame-du-Portage et M. André Michaud advenant que l'offre finale de la municipalité soit acceptée.

19. Demande pour l'amélioration du jardin communautaire

ATTENDU QUE la municipalité a reçu une demande en vue d'améliorer le système d'alimentation en eau et d'acquérir du bois raméal fragmenté pour éliminer les mauvaises herbes au jardin communautaire;

ATTENDU QUE le comité du jardin communautaire dispose de 700 \$ pour ces projets d'amélioration (combinaison du budget 2018 et du résiduel du budget 2017);

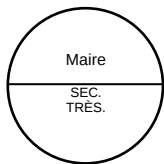
EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Hélène Roussel, appuyée par Mme Jacqueline Poirier et résolu à l'unanimité des membres présents,

2017-06-157

QUE le conseil municipal prenne bonne note de la demande d'approvisionnement en eau depuis l'ancien puits municipal, mais qu'il ne peut y donner suite cette année. Alors, il recommande d'acquérir un contentant plus volumineux pour régler la problématique d'approvisionnement en eau et autorise le comité du jardin communautaire à effectuer toutes les dépenses qu'il juge opportun de faire jusqu'à concurrence de 700 \$.

20. Suivi sur la Régie inter-municipale de l'énergie Bas-Saint-Laurent et Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine

M. Claude Caron a assisté à une assemblée de la Régie inter-municipale de l'énergie Bas-Saint-Laurent et Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine.



MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-PORTAGE

PROCÈS-VERBAL DU 5 JUIN 2017

Il en ressort que les projets déjà mis en branle par la régie sont porteurs et constituent un excellent levier financier pour soutenir le développement économique des communautés avec les redevances communautaires qu'ils engendrent. C'est aussi la raison pour laquelle la régie s'oppose fermement à tout projet d'implantation de parc éolien le long de la frontière et indépendamment du réseau d'Hydro-Québec parce qu'il s'agit là d'une manière de restreindre les promoteurs et d'une façon d'éviter de payer des redevances aux communautés.

21. Suivi sur l'aménagement des parcs (parc de l'Anse et parc Julie-Gagné)

L'aménagement du parc Julie-Gagné débutera normalement le vendredi 9 juin avec l'aménagement du stationnement et du terrain de volley-ball. La mise en fonction du bloc sanitaire, l'installation du mobilier et des exercices, puis la finalisation des aménagements devraient suivre dans les prochaines semaines.

L'aménagement du parc de l'Anse débutera bientôt et devrait normalement être prêt d'ici le 30 juin, sans quoi l'Entreprise mandatée aura des pénalités. Cette année, la municipalité réalise la première phase, soit l'aménagement du fond de terrain (stationnement, butons et plantation) et l'installation de l'esplanade le long du fleuve, alors que la deuxième phase se fera en 2018 et consistera essentiellement à implanter le bloc sanitaire, la gloriette et le mobilier fixe. D'autres travaux sont à prévoir si la municipalité obtient le financement nécessaire.

22. Demande d'aide financière pour l'aménagement du parc de l'Anse dans le cadre du Programme Nouveaux Horizons pour Aînés (PNHA 2017)

ATTENDU QUE le projet d'aménagement du parc de l'Anse vise à appuyer le maintien et même l'essor de la vie récréative, sportive, culturelle, sociale et touristique de la municipalité de Notre-Dame-du-Portage;

ATTENDU QUE le projet d'aménagement du parc de l'Anse vise spécifiquement :

- L'utilisation intergénérationnelle et l'accessibilité universelle du lieu, notamment en se dotant d'équipements adaptés pour les personnes à mobilité réduite, comme des rampes d'accès, et en créant des aires de délasserment et de randonnée pour les personnes âgées;
- L'implantation d'un bloc sanitaire avec sentier pour y avoir accès;
- L'implantation d'une gloriette pour les aînés et d'un phare pour les enfants;
- L'aménagement d'aires de délasserment et d'observation (butons, plantation d'espèces indigènes, implantation de « mobiliers naturels »);
- L'aménagement de mobiliers fixes (tables, bancs, bacs à ordures et à recyclage);
- L'aménagement d'un stationnement avec la signalisation adéquate;
- L'aménagement d'une esplanade en cèdre blanc en bordure et sur le versant nord de la route du Fleuve;
- L'aménagement d'une surlargeur en asphalte à la bretelle d'accès pour la sécurité des piétons et des cyclistes;
- L'intégration d'une œuvre d'art (1,75%).

ATTENDU QUE le budget total du projet d'aménagement du parc de l'Anse se chiffre actuellement à 308 888 \$, tel que précisé dans le plan de financement / résumé des coûts du 27 mai 2017;

ATTENDU QUE la municipalité demande une aide financière de 25 000 \$ dans le cadre du Programme Nouveaux Horizons pour Aînés (PNHA 2017) pour compléter le financement des commodités pour les personnes âgées, soit le bloc sanitaire, la gloriette et une partie du mobilier fixe;

ATTENDU QUE suite à la réalisation du projet d'aménagement du parc de l'Anse, la municipalité s'engage à assurer le budget nécessaire aux opérations courantes de l'immeuble et de ses fonctions;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Marie Diamant, appuyée par Mme Hélène Roussel et résolu à l'unanimité des membres présents,

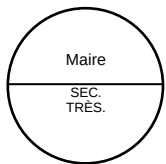
2017-06-158

QUE le conseil municipal mandate M. Louis Breton, directeur général, à déposer une demande d'aide financière de 25 000 \$ pour l'aménagement du parc de l'Anse dans le cadre du Programme Nouveaux Horizons pour Aînés (PNHA 2017).

23. Demande de CA pour les futures installations septiques de l'Espace villégiature

ATTENDU QUE la municipalité a identifié le projet « Réfection des installations septiques de la piscine » comme projet à réaliser en octobre 2017;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Marie Diamant, appuyée par Mme Hélène Roussel et résolu à l'unanimité des membres présents,



MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-PORTAGE

PROCÈS-VERBAL DU 5 JUIN 2017

2017-06-159

QUE le conseil municipal mandate M. Louis Breton, directeur général, afin d'agir à titre de représentant de la municipalité dans le projet « Mur de soutènement / protection côtière de la piscine » et de fournir les documents nécessaires à l'analyse de la demande de certificat d'autorisation, conformément à la Loi sur la qualité de l'environnement (RLRQ c Q-2).

24. Demande d'aide financière pour le projet Espace villégiature dans le cadre du programme de soutien de stratégie au développement touristique (PSSDT)

ATTENDU QUE le projet Espace villégiature vise à appuyer le maintien et même l'essor de la vie récréative, sportive, culturelle, sociale et touristique de la municipalité de Notre-Dame-du-Portage;

ATTENDU QUE le projet Espace villégiature règle quatre problématiques importantes associées aux situations existantes à la piscine, la bibliothèque et dans le centre du village, à savoir de :

- Revoir le bâtiment de services de la piscine qui est actuellement dans un bâtiment inapproprié, complètement vétuste et assez exigu;
- Relocaliser la bibliothèque qui est actuellement dans un local inapproprié, difficilement accessible, peu visible et trop exigu;
- Restaurer le mur de soutènement / protection côtière de la piscine;
- Ajouter une toilette publique accessible 24 heures par jour, 7 jours par semaine.

ATTENDU QUE le budget total du projet d'aménagement du parc de l'Anse se chiffre actuellement à 2 269 212 \$, tel que précisé dans le plan de financement / résumé des coûts du 5 juin 2017;

ATTENDU QUE la municipalité a déjà obtenu les aides financières suivantes :

- 500 000 \$ du Programme d'infrastructure communautaire de Canada 150;
- 10 000 \$ du Fonds éolien Viger-Denonville;
- 20 000 \$ du Fonds de soutien à la ruralité 2017-2020.

ATTENDU QUE la municipalité demande une aide financière de 195 559 \$ dans le cadre du programme de soutien de stratégie au développement touristique (PSSDT);

ATTENDU QUE la municipalité s'engage à assumer sa part des coûts du projet Espace villégiature, soit un montant de 462 916 \$ par l'entremise de ses excédents affectés ainsi qu'elle garantit l'apport du milieu d'un montant de 265 000 \$ par l'entremise des excédents affectés et non affectés;

ATTENDU QUE la municipalité est sûre de ne pas utiliser la garantie financière pour la part du milieu, car elle s'attend à rencontrer ses objectifs de financement à cet égard;

ATTENDU QUE suite à la réalisation du projet Espace villégiature, la municipalité s'engage à assurer le budget nécessaire aux opérations courantes de l'immeuble et de ses fonctions, comme stipulé dans le plan d'affaires;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Marie Diamant, appuyée par Mme Jacqueline Poirier et résolu à l'unanimité des membres présents,

2017-06-160

QUE le conseil municipal mandate M. Louis Breton, directeur général, à déposer une demande d'aide financière de 195 559 \$ pour la réalisation de l'Espace villégiature dans le cadre du Programme de soutien de stratégie au développement touristique (PSSDT).

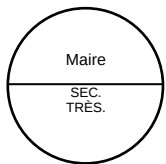
25. Confirmation du nouveau comité côtier et son mandat

ATTENDU QUE la municipalité souhaite constituer un comité côtier et que Mme Jacqueline Poirier, conseillère, et que Mme Mireille Landry, M. Pierre-Étienne D'Amours, M. Michel Samson et M. Paul Pelletier se sont démontrés intéressés à participer au nouveau comité côtier;

ATTENDU QUE le mandat du comité côtier est le suivant :

- Effectuer le portrait actuel - état et constats de la situation;
- Élaborer un plan d'action en deux volets - sensibilisation et intervention en lien avec la dynamique côtière;
- Réaliser des actions dès l'été 2017 et tenter de rejoindre le plus de gens possible;
- Prendre en charge des activités récurrentes comme la corvée communautaire de nettoyage des berges avec le soutien de la municipalité;
- Profiter de l'expertise du Living Lab qui souhaite accompagner la municipalité dans la mise en œuvre de son plan d'action.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Hélène Roussel, appuyée par Mme Marie Diamant et résolu à l'unanimité des membres présents,



MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-PORTAGE

PROCÈS-VERBAL DU 5 JUIN 2017

2017-06-161

QUE le conseil municipal officialise le comité côtier en ces termes.

26. Suivi sur la corvée communautaire pour le nettoyage des parcs et de la rive du St-Laurent/journée de sensibilisation pour la dynamique côtière sur les lieux (samedi 13 mai)

La journée de nettoyage des berges et de sensibilisation sur la dynamique côtière s'est déroulée dans la bonne humeur et sous un soleil radieux le samedi 13 mai dernier. Six sacs ont été bien remplis de déchets et de matières recyclables par nos valeureux participants qui ont à cœur la préservation de leur milieu de vie.

La corvée de nettoyage a aussi permis de constater l'état de la côte et des ouvrages de protection côtière. Le parc des Grèves est, par exemple, fortement attaqué par la dynamique côtière.

La municipalité remercie les participants suivants qui se sont gantés pour l'occasion : Pascale Brouillette, Clara et Hubert Hammond, Geneviève Soucy, Raphaëlle et Julien Lemieux, Clermont Pelletier, Paul Pelletier, Tommy Couture, Amélie Dufour, Naomie Croze, Pierre-Étienne D'Amours, Christine Lessard, Mireille Landry, Madeline Lepage, Marie-Josée Roy, Vincent More, Fernand Dumont, Louis Breton, Emmanuelle Garnaud. Bravo à chacun de vous pour cette belle implication et de l'intérêt que vous manifestez pour la protection de votre milieu. Un merci spécial à Marie-Josée Roy qui, à travers sa lentille, a capté les meilleurs moments de la journée.

LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

27. Demande de stage en loisirs

ATTENDU QUE la municipalité a reçu la candidature de Mme Ève-Marie Bélanger pour un stage de 15 semaines à l'hiver 2018;

CONSIDÉRANT QUE Mme Ève-Marie Bélanger est une étudiante de 2^e année de la technique en loisirs du Cégep de RDL et qu'elle a fait part de sa motivation et de son intérêt à effectuer un stage à la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE l'emploi d'une stagiaire à l'hiver 2017 a permis d'avancer plus rapidement les projets et de raffiner les outils de travail en loisirs;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Marie Diamant, appuyée par Mme Hélène Roussel et résolu à l'unanimité des membres présents,

2017-06-162

QUE le conseil municipal nomme Mme Ève-Marie Bélanger comme stagiaire non rémunérée en loisirs pour 15 semaines à l'hiver 2018, puis mandate M. Louis Breton, directeur général, et Mme Marie-Anne Caron, coordonnatrice en loisir, à signer le contrat de travail avec Mme Ève-Marie Bélanger en ces termes.

28. La ruche Bas-St-Laurent – campagne de financement pour l'Espace villégiature

ATTENDU QUE la municipalité a l'opportunité d'inscrire projet Espace villégiature au financement participatif de « La Ruche Bas St-Laurent »;

ATTENDU QUE La Ruche BSL est un organisme à but non lucratif ayant pour mission de favoriser l'émergence de projets stimulant le rayonnement et la vitalité d'une région et que par l'entremise de sa plateforme de financement participatif de proximité, elle contribue concrètement au développement de nouveaux projets au Québec.

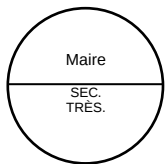
ATTENDU QUE les modalités de la plateforme sont flexibles et qu'elles permettent de faire des contributions en échange d'une contrepartie ou non (biens ou services exclusifs, offres spéciales, rabais, etc.);

ATTENDU QUE quelques projets se sont concrétisés dans la région grâce à La Ruche BSL, tel que Le Vieux théâtre de St-Fabien, le Caveau des bières de Trois-Pistoles et la Société « Jeux d'évasion » à Rimouski-Neigette;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacqueline Poirier, appuyée par M. Claude Caron et résolu à l'unanimité des membres présents,

2017-06-163

QUE le conseil municipal autorise l'inscription du projet Espace villégiature à La Ruche BSL avec un objectif de 30 000 \$ pour compléter sa campagne de financement avec le milieu. La date de mise en ligne pour l'appel du financement participatif sur La Ruche BSL et le détail des contreparties offertes devra recevoir l'aval du conseil municipal ultérieurement, suite à la confirmation des demandes d'aide financière gouvernementales.



MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-PORTAGE

PROCÈS-VERBAL DU 5 JUIN 2017

29. Protocole d'entente avec la Commission scolaire de Kamouraska – Rivière-du-Loup

ATTENDU QUE la municipalité a négocié le protocole d'entente régissant l'utilisation d'espaces et d'équipements, de même que leurs conditions d'accès et d'utilisation;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil municipal ont reçu une copie dudit protocole d'entente, qu'ils en ont pris connaissance et renoncent donc à sa lecture lors de la présente séance;

CONSIDÉRANT QUE, tout en poursuivant des objectifs et des buts différents, les parties disposent de ressources matérielles et humaines qui sont complémentaires;

CONSIDÉRANT que la mise en commun des ressources identifiées au présent protocole d'entente a pour but spécifique d'assurer un rendement maximum des ressources disponibles, sans pour autant restreindre l'autonomie des parties dans leur champ respectif de responsabilités;

ATTENDU QUE le principe de gratuité réciproque prévaut pour l'utilisation des espaces et des équipements dans le cadre dudit protocole;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Marie Diament, appuyée par Mme Hélène Roussel et résolu à l'unanimité des membres présents,

2017-06-164

QUE le conseil mandate M. Vincent More, maire, et M. Louis Breton, directeur général, à signer le protocole d'entente entre la Commission scolaire Kamouraska – Rivière-du-Loup et la municipalité de Notre-Dame-du-Portage en ces termes.

30. Prix du bénévolat en loisir et en sport Dollard-Morin

ATTENDU QUE le prix du bénévolat en loisir et en sport Dollard-Morin vise à mettre en valeur l'apport inestimable de ces personnes au développement de leur communauté et au bien-être de leurs concitoyennes et concitoyens;

CONSIDÉRANT QUE l'embarras du choix était au rendez-vous cette année pour désigner une personne dont l'implication fait la différence dans la vitalité de la communauté, mais que le conseil municipal a jeté son dévolu sur Mme Pascale Brouillette pour son implication exemplaire :

- Présidente du conseil d'établissement de l'école primaire de Notre-Dame-du-Portage;
- Membre fondatrice de l'évènement de la Course du Portageur, évènement qui attire environ 650 personnes annuellement;
- Initiatrice du projet « ski de fond » avec la contribution du Défi Pierre Lavoie qui permettra la tenue de plusieurs activités hivernales avec les élèves des écoles primaires de la commission scolaire Kamouraska – Rivière-du-Loup et qu'environ 2 200 élèves sont touchés.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Claude Caron, appuyé par Mme Jacqueline Poirier et résolu à l'unanimité des membres présents,

2017-06-165

QUE le conseil municipal recommande la candidature de Mme Pascale Brouillette pour l'obtention du prix du bénévolat en loisir et en sport Dollard-Morin – volet régional.

31. Soirée d'information et d'inscription aux loisirs

Une soirée d'information et d'inscription a eu lieu le 25 mai dernier. Tous les animateurs du Camp de jour et les responsables des services étaient présents.

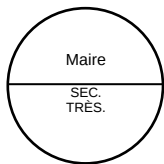
Cette année, les encaissements des paiements se faisaient sur place et l'accès à la carte débit était disponible. Plus de 60 inscriptions se sont complétées lors de cette soirée. Parmi les inscriptions prises à cette soirée, trois personnes auront la chance de remporter un prix, soit une sortie ou une serviette, question d'accroître le nombre de parents à la soirée d'inscription.

32. Prochaine programmation automne

La prochaine programmation de loisirs sortira vers la fin du mois d'août et le travail de planification commence déjà. N'hésitez pas à nous faire parvenir vos commentaires ou suggestions d'activités.

33. Fête nationale

La planification de la Fête nationale va bon train. La plupart des démarches sont complétées et la programmation officielle sortira la semaine du 5 juin.



MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-PORTAGE

PROCÈS-VERBAL DU 5 JUIN 2017

34. Ouverture de la piscine municipale

Les préparatifs pour l'ouverture de la piscine municipale avancent bien. Celle-ci ouvrira ses portes le samedi 17 juin prochain avec sa nouvelle équipe de sauveteurs.

35. Démission et embauche au camp de jour

Suite à la tenue des entrevues pour les postes d'assistants-animateurs par le comité de sélection et la démission de Jessie Bergeron qui avait été choisie, le comité a donc proposé à Marie-Andrée Proulx d'occuper le poste d'animatrice à temps plein, plutôt qu'assistante-animatrice à temps partiel. Les deux postes d'assistants-animateurs sont donc revenus à Alex Roy et Xavier Roy qui se sont classés 2^e et 3^e dans le classement.

VOIRIE, HYGIÈNE DU MILIEU ET SÉCURITÉ CIVILE

36. Entente en matière de service incendie avec la ville de Rivière-du-Loup

La municipalité est encore en négociation avec le service incendie de la ville de Rivière-du-Loup pour conclure une entente.

37. Entente d'entraide automatique entre les services incendie des municipalités

ATTENDU QUE la municipalité de Notre-Dame-du-Portage s'assure de mettre en place un service de sécurité incendie pour couvrir son territoire et qu'en l'occurrence elle est actuellement desservie par le service de sécurité incendie de la ville de Rivière-du-Loup;

ATTENDU QUE la municipalité de Notre-Dame-du-Portage est desservie par la ville de Rivière-du-Loup en matière de sécurité incendie et qu'elle est liée, en quelque sorte, avec l'accord de la ville de Rivière-du-Loup pour s'engager dans l'entente d'entraide automatique entre les services incendie des municipalités;

ATTENDU QUE l'entente contient des dispositions pour effectuer un départage équitable en termes de véhicule, équipement et main-d'œuvre lorsqu'il y a entraide automatique entre les municipalités en matière de sécurité incendie;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil municipal ont reçu une copie de ladite entente, qu'ils en ont pris connaissance et renoncent donc à sa lecture lors de la présente séance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Claude Caron, appuyé par Mme Hélène Roussel et résolu à l'unanimité des membres présents,

2017-06-166

QUE le conseil mandate M. Vincent More, maire, et M. Louis Breton, directeur général, à signer l'« Entente d'entraide automatique entre les services incendie des municipalités » entre la municipalité de Notre-Dame-du-Portage et la MRC de Rivière-du-Loup en ces termes.

38. Octroi du contrat pour la citerne incendie sur la route de la Montagne

ATTENDU QUE la municipalité a identifié le projet de réfection de la citerne incendie sur la route de la Montagne dans son programme triennal d'immobilisations (PTI 2017-2019);

ATTENDU QU'il s'agit d'un contrat de gré à gré qui peut être octroyé sans aucune formalité;

ATTENDU QUE la municipalité se doit, malgré tout, de s'assurer d'une certaine concurrence et de veiller à l'intérêt de tous les contribuables;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a invité 5 soumissionnaires et qu'elle a obtenu 1 soumission;

CONSIDÉRANT QUE la soumission de Bourgoïn et Dickner inc. est valide et qu'elle est la plus basse pour un montant de 22 724,00 \$ + taxes;

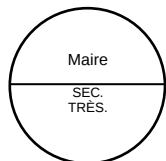
EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Marie Diamant, appuyée par Mme Jacqueline Poirier et résolu à l'unanimité des Membres présents,

2017-06-167

QUE le conseil municipal n'attribue aucun contrat pour la simple et bonne raison que la soumission obtenue dépasse de plus de 10 % le budget attribué pour ce projet.

39. Obtention des subventions en voirie dans le cadre du programme de réhabilitation du réseau routier local (RRRL)

La municipalité a obtenu jusqu'à concurrence de 84 221 \$ en subvention dans le cadre du programme de réhabilitation du réseau routier local (RRRL) pour la voirie.



MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-PORTAGE

PROCÈS-VERBAL DU 5 JUIN 2017

Les projets visés se résument comme suit :

Description	Subvention RRRL	Municipalité NDDP	Total du projet
Chemin Fraserville Rapiéçage mécanisé localisé 50% Chemin du Lac Scellement de fissures sur 1,41 km	75 221 \$	25 073 \$	100 294 \$
Chemin du Lac Plans et devis pour la réhabilitation de trois ponceaux	9 000 \$	3 000 \$	12 000 \$

DONS ET PARTICIPATIONS

40. Album des plus beaux villages du Québec

ATTENDU QUE la municipalité a reçu une demande d'achat de l'album à colorier de Couleurs Québec;

ATTENDU QUE cet album est un produit québécois qui permet de découvrir les beautés des plus beaux villages, dont celui de la municipalité, et que chaque dessin est accompagné d'une courte phrase et représente bien le village en question;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Marie Diamant, appuyée par M. Claude Caron et résolu à l'unanimité des membres présents,

2017-06-168

QUE le conseil municipal désire obtenir 2 copies de l'album au coût de 11 \$.

SUIVI BUDGÉTAIRE ET APPROBATION DES COMPTES

41. Dépôt des deux états financiers comparatifs – mai 2017

ATTENDU QUE les deux états financiers comparatifs sont déposés aux membres du Conseil conformément au Code municipal du Québec (CMQ, cC-27.1, Art. 176.4).

42. Liste des déboursés approuvés par le Conseil ou effectués par délégation – mai 2017

ATTENDU QUE tous les membres du conseil municipal ont reçu une copie des listes sélectives des chèques et des prélèvements de même que le rapport des salaires nets pour le mois, puis qu'ils en ont pris connaissance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Marie Diamant, appuyée par Mme Jacqueline Poirier et résolu à l'unanimité des membres présents,

2017-06-169

QUE toutes les autorisations de dépenses et des déboursés effectuées par délégation soient approuvées pour un montant de 139 656,13 \$.

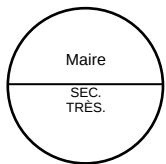
PÉRIODE DE QUESTIONS / RÉPONSES ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

43. Période de questions/réponses facultatives

Des citoyens(ne)s posent leurs questions au conseil municipal. Le conseil municipal répond dans la mesure du possible et met en charge son directeur général d'effectuer le suivi des questions demeurées sans réponse.

Les thèmes abordés sont :

- Terrain secteur de Îles – M. André Michaud rappelle au conseil municipal les négociations ayant eu lieu. Son prix net et ferme était de 15 000 \$, donc sans aucune charge à sa solde.



MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-PORTAGE

PROCÈS-VERBAL DU 5 JUIN 2017

- Stationnement au parc des Grèves – M. Gilles Boucher indique qu’il faudrait faire une recharge en 0-3/4” au niveau du stationnement du parc des Grèves parce que l’eau et la boue en surface y est récurrente.
- Borne de recharge véhicule – M. Gilles Boucher mentionne qu’il y aurait lieu de faire la promotion de nos deux bornes de recharge pour les véhicules électriques.
- Élagage sur la route du Fleuve – M. Gilles Boucher souligne qu’il y aurait lieu de faire de l’élagage sur la route du Fleuve.
- Nettoyage de la plage – M. Clermont Pelletier se demande s’il y aura nettoyage de la plage cette année. M. Vincent More lui indique que les dépôts d’algues seront effectivement enlevés, mais qu’il faudra laisser les gros morceaux de bois échoués du fleuve pour retenir les sédiments et contribuer à la végétalisation du haut de plage.

44. Levée de l’assemblée

Sur la proposition de Mme Hélène Roussel, l’assemblée est levée à 21 h 07.

Vincent More
Maire

Louis Breton
Directeur général / secrétaire-trésorier